

Movetia-Standards de qualité pour la mobilité

Version finale du 23.4.2024

1 Introduction

Les institutions qui mettent en œuvre des activités de mobilité sont tenues de respecter les exigences de qualité fixées par Movetia. Ces exigences garantissent que l'ensemble des participant-e-s vivent une expérience de mobilité réussie, développent des compétences avérées et que toutes les institutions qui reçoivent un soutien financier contribuent aux objectifs visés par les programmes de Movetia. Le respect de ces exigences a pour but d'ancrer une culture de la mobilité en Suisse.

2 Principes fondamentaux

Collaboration nationale et internationale : l'un des objectifs des programmes de Movetia est de soutenir le développement de l'espace éducatif suisse. Les organisations bénéficiaires s'efforcent de participer activement à des réseaux suisses et internationaux, par exemple en accueillant des participant-e-s d'autres pays ou de régions linguistiques, ou en prenant part à des échanges de bonnes pratiques.

Innovation : les établissements bénéficiaires développent en permanence leurs offres de mobilité en tenant compte des évolutions actuelles dans le domaine de la formation. Avec leurs offres, ils contribuent en outre à la capacité d'innovation de l'espace éducatif suisse.

Durabilité et responsabilité : les organisations bénéficiaires promeuvent un comportement durable auprès de leurs participant-e-s. Elles utilisent au mieux les soutiens financiers octroyés par les programmes en prenant en compte les aspects de responsabilité environnementale, de solidarité sociale et de performance économique.

Inclusion et diversité : les organisations bénéficiaires respectent les principes d'inclusion et de diversité dans tous les aspects de leurs activités. Elles garantissent des conditions justes et équitables à l'ensemble des participant-e-s, en veillant notamment à intégrer celles et ceux ayant moins d'opportunités.

Numérisation : les organisations bénéficiaires utilisent des outils et des méthodes d'apprentissage numériques en complément de leurs activités de mobilité physique.

3 Bonne gestion des activités de mobilité

Tâches essentielles : les organisations bénéficiaires sont responsables des tâches essentielles de mise en œuvre des projets et ne les confient ou ne les sous-traitent pas à d'autres organismes. Ces missions principales intègrent la gestion financière des fonds, les contacts avec Movetia, les rapports sur les activités mises en œuvre, ainsi que les décisions qui impactent le contenu, la qualité et les résultats des activités réalisées (comme le choix du type d'activités, de leur durée, de l'organisation d'accueil, la définition et l'évaluation des acquis d'apprentissage attendus, etc.).

Organismes intermédiaires, transparence et responsabilité : pour les aspects pratiques de la mise en œuvre des projets, les organisations bénéficiaires peuvent avoir recours à des services ou des prestations de la part d'autres organismes. Les organisations bénéficiaires peuvent utiliser des fonds issus du soutien financier accordé par Movetia pour rémunérer ces autres organismes. Dans ce cas, les obligations de ces organismes doivent être officiellement définies. Les éléments suivants doivent figurer dans un accord formel entre l'organisation bénéficiaire et l'organisme prestataire de service: les tâches à effectuer, le contrôle de la qualité, les conséquences en cas de défaut d'exécution ou d'exécution insuffisante, et les mécanismes de flexibilité applicables en cas d'annulation ou de report des services convenus, qui doivent garantir un partage juste et équilibré du risque en cas d'événement imprévu. La participation d'organismes intermédiaires doit présenter une réelle valeur ajoutée à la réalisation et à la qualité des activités de mobilité.

Contributions versées par les participant-e-s : seuls les organisations bénéficiaires peuvent demander une participation aux frais pour la réalisation des activités de mobilité. Le montant de la contribution demandée aux participant-e-s doit être en adéquation avec le soutien financier accordé pour la réalisation de l'activité, être clairement justifié et être perçu dans un but non lucratif.

Intégration des résultats des activités de mobilité : les organisations bénéficiaires doivent intégrer les résultats des activités de mobilité, afin d'en faire bénéficier l'ensemble de l'organisation, son personnel et les apprenant-e-s.

Collecte et utilisation des retours d'expérience des participant-e-s : les organisations bénéficiaires demandent un retour d'information sur la mobilité à l'ensemble des participant-e-s, pour améliorer leurs activités futures.

4 Accompagnement et soutien de qualité pour les participant-e-s

En général

Préparatifs organisationnels : les organisations bénéficiaires veillent à la qualité des préparatifs pratiques et logistiques (pour les déplacements, l'hébergement, les demandes de visa, la couverture d'assurance, etc.). Si ces tâches sont déléguées à un-e participant-e ou à un organisme prestataire de services, l'organisation bénéficiaire conserve la responsabilité finale de s'assurer de leur bonne exécution et de leur qualité.

Santé, sécurité et respect de la réglementation applicable : toutes les activités doivent être organisées avec un niveau élevé de sécurité et de protection des participant-e-s. Elles doivent respecter l'ensemble de la réglementation applicable (par exemple, autorisation des parents/tuteur-e-s, âge minimum des participant-e-s, prescriptions du travail). Les organisations bénéficiaires s'assurent que leurs participant-e-s disposent d'une couverture d'assurance appropriée.

Sélection des participant-e-s : les participant-e-s doivent être sélectionné-e-s dans le cadre d'une procédure de sélection transparente, équitable et inclusive.

Soutien linguistique : lorsque cela est pertinent en raison de l'activité de mobilité, les organisations bénéficiaires doivent assurer une formation en langue appropriée, adaptée aux besoins personnels et éducatifs ou professionnels des participant-e-s.

Définition des acquis d'apprentissage : les acquis d'apprentissage attendus à l'issue de la période de mobilité doivent être convenus pour chaque participant-e ou groupe de participant-e-s. Ils doivent être convenus entre les organisations d'envoi et d'accueil, ainsi qu'avec le ou la participant-e (en cas d'activité individuelle). La forme de l'accord dépendra du type d'activité.

Évaluation des acquis d'apprentissage : les acquis d'apprentissage et les autres bénéfices pour les participant-e-s doivent être systématiquement évalués. Les résultats de l'évaluation doivent être analysés et servir à améliorer les activités futures.

Reconnaissance des acquis d'apprentissage : les acquis d'apprentissage formels, informels et non formels et les autres résultats obtenus par les participant-e-s durant leur activité de mobilité doivent être dûment reconnus par leur organisation d'envoi (ou un établissement pertinent).

Pour les projets dans les domaines de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle et de la formation des adultes

Préparation des participant-e-s : les participant-e-s doivent recevoir une préparation appropriée sur les aspects pratiques, professionnels et culturels de leur séjour dans le pays d'accueil. Cette préparation devrait être organisée en collaboration avec l'organisation d'accueil (et le cas échéant, les familles d'accueil).

Suivi et soutien : lorsque cela est pertinent en raison du format de l'activité de mobilité, les organisations d'envoi et d'accueil doivent désigner une personne de contact, qui suivra le ou la participant-e durant son séjour et l'aidera à atteindre les acquis d'apprentissage visés. Les personnes de contact dans les deux organisations, les moyens de les contacter et les protocoles à suivre en cas de circonstances exceptionnelles doivent être définis avant le début de la mobilité. L'ensemble des participant-e-s doivent être informé-e-s de ces dispositions.

Pour les projets d'animation jeunesse :

Préparation des participant-e-s : les participant-e-s doivent être préparé-e-s de manière adéquate en ce qui concerne les aspects pratiques et culturels de leur séjour dans le pays d'accueil. Ils/elles doivent savoir ce que l'on attend d'eux/elles avant, pendant et après l'activité. Un accompagnement et un soutien appropriés doivent être disponibles à toutes les étapes des activités.

Soutien aux participant-e-s ayant moins de moyens : les organisations bénéficiaires doivent garantir des conditions équitables et égales pour l'ensemble des participant-e-s, y compris la fourniture du soutien nécessaire pour mettre sur un pied d'égalité celles et ceux qui sont confronté-e-s à des obstacles (par exemple, des besoins d'apprentissage spécifiques ou des handicaps physiques) ~~avec les autres~~.

Approche participative : les participant-e-s doivent, dans la mesure du possible, être impliqué-e-s activement dans toutes les phases des activités de mobilité. Ils/elles ont une influence sur les décisions concernant les activités et reçoivent un soutien pour participer activement. Les activités doivent être basées sur des méthodes participatives et offrir un espace pour l'interaction des participant-e-s et l'échange d'idées. L'écoute passive est évitée et les participant-e-s sont habilité-e-s à contribuer aux activités avec leurs propres connaissances et compétences.

5 Partage des résultats produits et des expériences acquises dans le cadre des programmes

Partage des résultats : les organisations bénéficiaires font largement connaître leur participation au programme en interne et donnent l'occasion aux participant-e-s de partager leur expérience de mobilité avec leurs pairs.

Partage des résultats avec d'autres organisations et le grand public : les organisations bénéficiaires font connaître les résultats de leurs activités à d'autres organisations et au grand public.

Reconnaissance publique du financement de Movetia : les organisations bénéficiaires font connaître leur participation au programme au sein de leur communauté et du grand public, notamment par l'utilisation du logo et en mentionnant Movetia dans leur communication. Elles doivent également informer l'ensemble des participant-e-s de la provenance de leur financement.

www.movetia.ch/fr/programmes/diffusion